

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Convocation : 22/09/2023

Affichage liste délibérations : 29/09/2023

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 SECRÉTAIRE : Madame SYLVESTRE

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Jean-Yves CABALLERO a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

DEL20230928_36

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

RAPPORTEUR : Azdine MERMOURI

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV) fait parvenir chaque année à la commune un rapport annuel d'activité.

Ce document doit être communiqué au conseil municipal de la commune au syndicat.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Martine SYLVESTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2022

L5211-39 DU C.G.C.T.

S.I.T.I.V.
Pôle Ressources
50, boulevard Ambroise Croizat
69 200 Vénissieux
04 72 89 02 10

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES





Chapitre 1 : PRESENTATION GENERALE DU SITIV	4
1.1 / Objectifs de l'établissement.....	4
1.2 / Missions de l'établissement	5
1.3 / Compétences de l'établissement	5
1.4 / Organes de gouvernance et Elus SITIV.....	6
1.5 / Comités de pilotage	8
1.6 / Effectifs et organigramme	9
1.7 / Engagements de service	12
Chapitre 2 : BILAN DES ACTIVITES PAR SERVICE	13
2.1 / Service des Systèmes d'information	13
2.2 / Service hébergement et proximité	24
2.3 / Service Relations adhérents.....	27
Chapitre 3 : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	30
1/ COMMENTAIRE DES PRINCIPAUX RESULTATS	30
2/ DETAIL DES RESTES A REALISER.....	31
3/ AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022	32
3/ PRESENTATION DETAILLEE	33
4/ ETAT DE LA DETTE	34
5/ BUDGET ANNEXE « TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT »	35
1/ TABLEAU DES MARCHES PASSES EN 2022	37

Le mot de Monsieur le Président

Le SITIV s'est mobilisé en 2022 pour répondre aux attentes fortes de ses adhérents autours des ressources humaines pour les villes de Rive de Gier, Vaulx et Vénissieux, mais également pour répondre aux attentes fortes des populations de nos villes et particulièrement en accompagnant la modernisation des services à l'enfance.

En partenariat avec La Ville de Lyon et la Métropole du Grand Lyon, nous avons construit et mis en production les premières briques du « bureau virtuel collaboratif » de l'agent et de l'élu du territoire, autours de solutions 100% libres mises en œuvre par des entreprises de services numériques locales. La plateforme est aujourd'hui prête à accueillir les 30000 agents / élus de l'entente Territoire Numérique Ouvert. Elle ouvre la voie à une collaboration facilitée entre collectivités autours d'une identité partagée et sécurisée.

En 2022, les équipes ont également conçu et mené à bien des chantiers importants pour nos services :

- Amélioration du plan de continuité d'activité par la mise en service d'un second lieu d'hébergement sécurisé (datacenter) et le renouvellement des infrastructures
- Généralisation de la messagerie à l'ensemble des agents
- Conception, mise en œuvre et animation d'une politique de sécurité des systèmes d'information
- Généralisation de la nouvelle nomenclature comptable M57 pour l'ensemble des villes
- Extension des solutions de dématérialisation des documents de ressources humaines avec le bulletin de paie et les actes administratifs dématérialisés
- Production d'indicateurs dynamiques et croisés pour les solutions de ressources humaines et de finance avec la solution innovante de business intelligence Ciril/Geokey
- Modernisation des logiciels Cimetières de Corbas et Vénissieux
- Migration en version Web de la solution de gestion des services techniques ATAL

Je remercie les Elus, Les Directeurs Généraux, Les DSI des collectivités et les collaborateurs du SITIV pour leur implication dans la réussite de notre modèle mutualisé.

Pierre Alain Millet, Président du SITIV.



Chapitre 1 : PRESENTATION GENERALE DU SITIV

1.1 / Objectifs de l'établissement

Le SITIV (www.sitiv.fr), opérateur public de services numérique (OPSN) du bassin lyonnais, accompagne la transformation numérique de ses huit communes, à partir de son expérience de leurs systèmes d'information.

Ses élus, engagés pour la modernisation et l'accessibilité du service public, portent une attention particulière aux enjeux de l'inclusion de tous. Cette gouvernance de proximité facilite l'appropriation et la réactivité aux enjeux locaux.

Ses experts du numérique mettent à disposition des collectivités un panel de service et les accompagnent dans leur gestion quotidienne et opérationnelle.

Engagé dans le développement des communs numériques, le SITIV est membre actif de l'ADULLACT. Il a été récemment labellisé « territoire numérique libre » niveau 5. Il participe avec la fédération d'OPSN Déclic à un réseau d'acteurs de culture, de taille, et de statuts différents. Il répond aux objectifs nationaux de mutualisation au service de la transition numérique des collectivités.

Ainsi le SITIV innove dans le cadre d'une entente intercommunale avec la Métropole et la ville de Lyon pour offrir à 30 000 utilisateurs, agents et élus, un bureau virtuel collaboratif, libre, souverain et sécurisé. Ce projet a été soutenu par l'ANCT dans le cadre du plan France Relance, et contribue à consolider une offre alternative libre portée par un écosystème d'entreprises locales. (<https://territoirenumeriqueouvert.fr>)

Il nous aide à relever plusieurs défis :

- celui d'un numérique inclusif, capable d'accompagner chacun dans l'accès aux droits, à des procédures massivement dématérialisées, quand la fracture numérique est si présente.
- celui d'un numérique sécurisé, souverain, transparent, résilient face aux attaques dans cette société du numérique qui ressemble à un véritable Far West.
- celui d'un numérique transparent, reposant sur des codes ouverts, qui ne laisse de places ni aux rentes ni aux portes dérobées...

Le SITIV, avec la fédération d'OPSN Déclic et l'ANCT, sont attachés à garantir la répliquabilité du projet à l'échelle régionale et à l'échelle nationale pour tout niveau de collectivité.

Le SITIV, par son accompagnement, contribue à l'accélération de la transformation numérique du territoire et à construire un système d'information souverain au service des citoyens, efficace, sobre, accessible et sécurisé.

1.2 / Missions de l'établissement

Ses missions s'articulent autour de quatre axes :

Accompagner les collectivités adhérentes dans le fonctionnement et le développement de leurs systèmes d'information ;

- **Maîtriser les technologies de l'information** et des télécommunications mais également la gestion de projet et du changement dans le cadre de sa mission du service public ;
- **Favoriser et développer les échanges** intercommunaux et le partage d'information et d'expérience à travers les nouvelles technologies ;

Développer les compétences des utilisateurs en organisant des formations numériques et en développant leur niveau de maîtrise.

1.3 / Compétences de l'établissement

Le SITIV est un centre d'exploitation et d'assistance, de production, d'innovation, de conseils et d'expertises, de ressources et de compétences dans le domaine des technologies de l'information. Mais au-delà de la réponse immédiate aux besoins opérationnels et de pilotage de projet pour ses collectivités, la mission et la préoccupation essentielles du SITIV résident dans l'alignement continu des systèmes d'information avec les stratégies des collectivités.

Un centre d'hébergement sécurisé : le SITIV héberge le système d'information des Villes adhérentes, veille à sa disponibilité et à sa sécurité. L'exploitation et la protection des données est un enjeu permanent.

Un centre d'innovation : actif dans de nombreux réseaux de veille, au niveau local et national, le SITIV favorise grâce à ses partenariats une meilleure mise en œuvre et appropriation de la Transformation Numérique Territoriale au service des citoyens, des agents et des collectivités.

Un centre de conseils et d'expertises : Le SITIV veille à maintenir ses compétences à un haut niveau d'expertise. Les compétences de ses collaborateurs permettent d'accompagner les agents des collectivités, les directions des systèmes d'information et les Directions des villes dans le cadre de leur système d'information.

Un centre de ressources et de compétences dans le domaine des technologies de l'information : Il permet d'accompagner la transformation numérique de nos territoires au cœur de l'évolution des usages des collectivités et de leurs relations avec les citoyens. Le SITIV propose également aux agents des mairies adhérentes des formations dans le domaine de la bureautique, de l'Internet et des logiciels métier. Le SITIV facilite les échanges, les partages d'expériences et d'informations entre les communes à tous les niveaux.

Le SITIV est certifié pour ses différentes compétences avancées en sécurité, son engagement dans la mise en œuvre de solutions libres, ses connaissances en sobriété numérique et sa bonne pratique de l'organisation de la production et des services informatiques.



Territoire Numérique Ouvert : Une entente intercommunale avec la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon au service du numérique mutualisé sur le Territoire. Cette entente met à disposition des agents et des élus du territoire un bureau virtuel collaboratif libre et sécurisé.

LE SITIV EN BREF

- 8 Villes Adhérentes**
- Environ **220 000 habitants**
- 5000 Agents / Elus**
- 30 Collaborateurs experts**
- 4.7 M €** de budget principal
- 3,5 M €** de budget annexe

1.4 / Organes de gouvernance et Elus SITIV

Les organes de gouvernances du SITIV sont le Comité syndical, le Bureau syndical et la Commission d'appel d'offre.

- Le **Comité syndical**, organe délibérant, réunit l'ensemble des élus. Deux membres élus titulaires, pouvant se faire remplacer respectivement par deux délégués suppléants, par collectivités adhérentes siègent en comité syndical.

Monsieur Pierre Alain Millet, Ville de Vénissieux, est président du SITIV, quatre Vice-Présidents ont été également élus accompagnés de 4 membres du bureau :

Vice-Présidents	Bernard Rias – Ville de Vaulx en Velin Alain Viollet – Ville de Corbas Jeff Ariagno – Ville de Vénissieux Jean-Luc Bouchacourt – Ville de Saint Chamond
Membres du bureau	Azdine Mermouri – Ville de Givors Damien Lefort – Ville de Rive de Gier Levana Mbouni – Ville de Pierre Bénite Florian Rapp – Ville de Grigny

Les Vice-Présidents ont chacun pris en charge l'animation et la conduite de commission :

- Commission Finances : Alain Viollet
- Commission Ville Numérique Intelligente : Jean-Luc Bouchacourt
- Commission Confiance Numérique et Sécurité : Jeff Ariagno
- Commission Inclusion, Formation et Proximité : Bernard Rias

Ces commissions mènent avec les équipes du SITIV et sous la direction de Mr le Président tous les travaux nécessaires à l'éclairage des décisions d'orientation stratégique et courante du SITIV soumises à l'approbation du bureau ou du comité syndical.

- Le **Bureau syndical** réunit Monsieur le Président, les Vices présidents ainsi que les quatre membres élus au Comité syndical.

Par délibération du Comité syndical du 05 Juillet 2020, le Bureau syndical est compétent en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant les avenants dans les limites suivantes :

- Pour les marchés : montant inférieur aux seuils européens ;

- **La commission d'appel d'offre (C.A.O.)** est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres, et d'attribuer le marché.

En 2022, la CAO s'est réunie pour attribuer le marché d'acquisition et de maintien en condition opérationnelle d'une solution de gestion de la petite enfance, marché attribué à la société Arpège.

Membres titulaires en C.A.O.	Pierre Alain Millet, Président du SITIV Florian Rapp – Ville de Grigny Levana Mbouni – Ville de Pierre Bénite Damien Lefort – Ville de Rive de Gier Azdine Mermouri – Ville de Givors Eric Maillet – Ville de Corbas
-------------------------------------	---

- La **Conférence Intercommunale Territoire Numérique Ouvert**, réunit 2 élus titulaires de chacune des entités membre de l'entente intercommunale TNO. Cette entente vise à mutualiser entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le SITIV des plateformes numériques libres de service.

La conférence intercommunale a pour objet de discuter des aspects stratégiques des missions et des questions d'intérêt commun aux membres. Elle propose les budgets prévisionnels annuels de l'entente pour l'exercice comptable.

Monsieur Pierre Alain Millet, Président du SITIV, préside la conférence intercommunale, composée de 6 élus :

Elus Titulaires	SITIV : Pierre Alain Millet, Alain Viollet Ville de Lyon : Bertrand Maes, Laurent BOSETTI Métropole de Lyon : Emeline Baume, Zemorda Khelifi
Elus suppléants	SITIV : Damien Lefort Ville de Lyon : Emmanuel VIVIEN Métropole de Lyon : Matthieu Vieira

1.5 / Comités de pilotage

Le SITIV organise avec les Villes membres des Instances de gouvernances par l'organisation de comités de pilotage techniques composés des directeurs informatiques (D.S.I.) des différentes collectivités et de comités de pilotage stratégiques composés des directions générales des villes.

Le comité de pilotage réunissant les D.S.I se réunit en amont du comité de pilotage réunissant les directeurs généraux, qui lui-même se réunit systématiquement en amont de chaque Comité syndical.



Participants Comité de pilotage Directions générales	Jean-Dominique Poncet - D.G.S. de Vénissieux Emeric Grégoire – D.G.A. Vénissieux Clarence Paradas - D.G.S. Vaulx-en-Velin Gael Astier - D.G.A. Vaulx-en-Velin Patrice Montes - D.G.S. Saint Chamond Thierry Grimm - D.G.S. Givors David Jouffroy – D.G.S. Grigny Pascal Chammas - D.G.S. Rive-de-Gier Cécile Havet - D.G.S. Pierre-Bénite Isabelle Charpentier - D.G.S. Corbas Stéphane Vangheluwe - Directeur SITIV Catherine Badin – Directrice Systèmes d’information SITIV Fabrice Faury – Resp. Service Ressources SITIV
---	---

1.6 / Effectifs et organigramme

➤ Effectifs

Le nombre de postes permanents inscrits au tableau des effectifs est de 32. L'ensemble des postes est à temps complet.

Les effectifs pourvus sont restés stables autour de 31 agents.

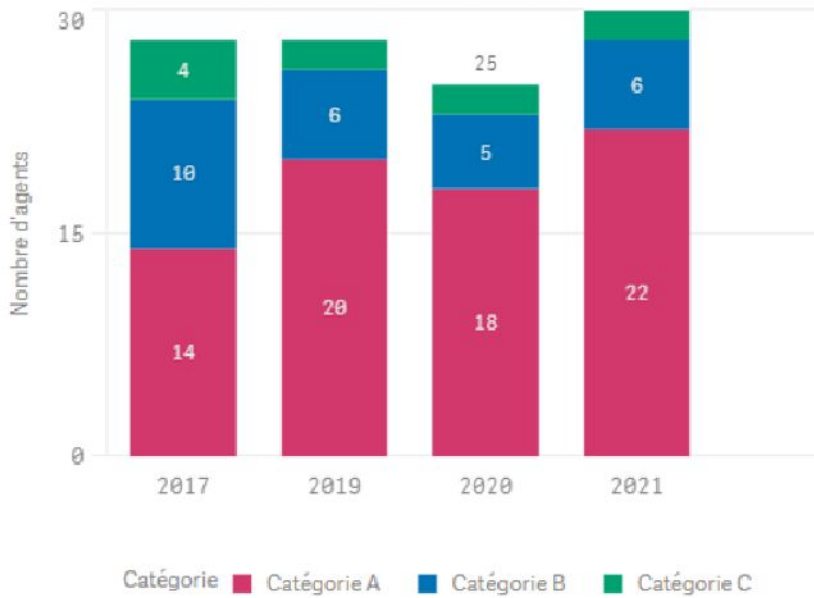
Evolution du nb d'agents selon le statut





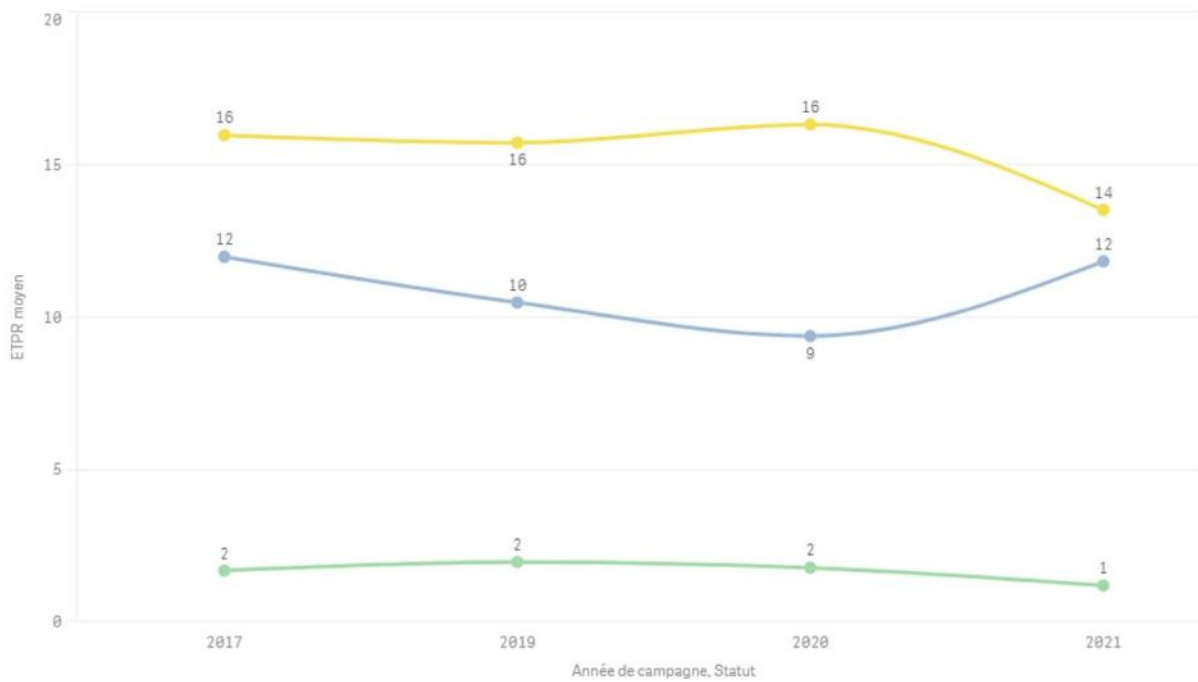
Les emplois sont essentiellement des emplois de catégorie A

Evolution de la répartition par catégorie



Et représentent environ 27 ETP.

Evolution du nombre d'ETPR selon le statut

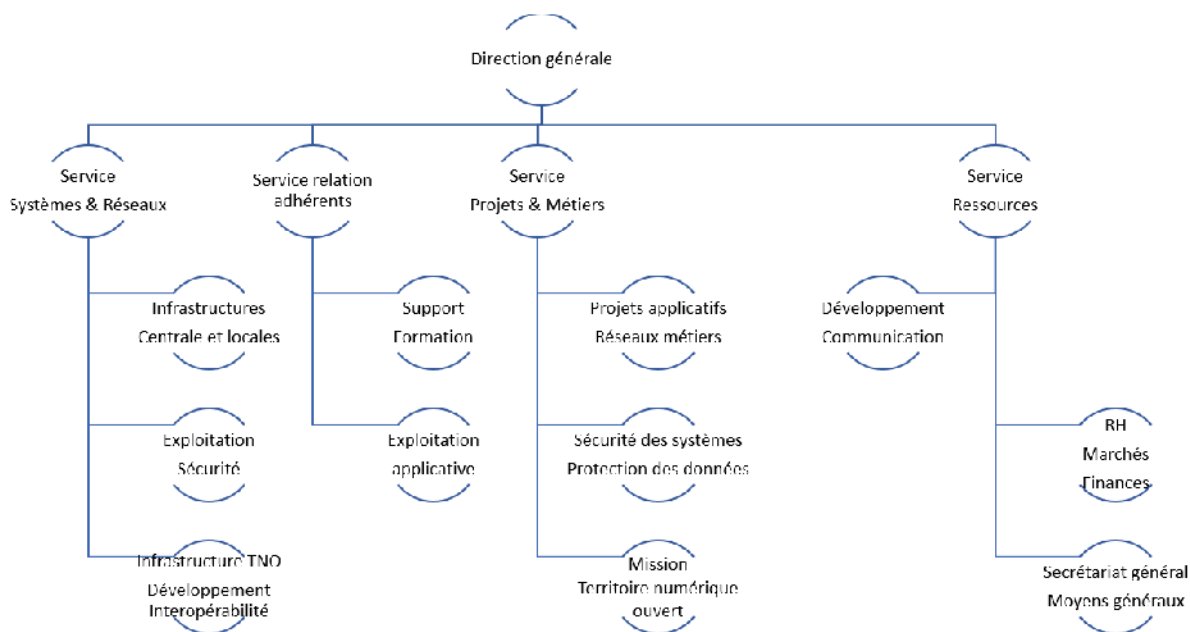


➤ Organisation des services

Le S.I.T.I.V est structuré en quatre services :

- **Le service Hébergement et Proximité** : réunit les collaborateurs mobilisant les compétences techniques de la structure en matière d'infrastructure, d'hébergement, de réseaux et téléphonie, de sécurité, et de gestion de parcs informatique. Huit agents prennent en charge les infrastructures mutualisées et contribuent à l'exploitation du parc applicatif et matériel, quatre collaborateurs sont affectés au sein des collectivités adhérentes. Un ingénieur Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information conçoit, met en œuvre et anime une politique de sécurité mutualisée.
- **Le service Pôle Ressources** : les trois collaborateurs du Pôle ont en charge la gestion du personnel, la gestion financière, le domaine des marchés publics, l'intendance de l'établissement, et pilotent opérationnellement l'organisation des instances de gouvernance.
- **Le service Relations Adhérents** : véritable « clé » d'entrée pour les agents des collectivités, les personnels du service Relations Adhérents (3 personnes) assurent le support fonctionnel, et apportent son concours à la résolution des difficultés fonctionnelles et techniques dans l'utilisation des services du S.I.T.I.V, le suivi actif des tickets en cours, et participe à l'élaboration de l'offre de formation.
- **Le service des Systèmes d'information** : réunit l'ensemble des chefs de projets fonctionnels, spécialisés par domaine métier tout en développant une polyvalence sectorielle (7 agents). Le Service des Systèmes d'information initie, développe, organise le déploiement et le développement des applications métiers mutualisées. L'accompagnement régulier des utilisateurs pour améliorer l'usage des systèmes d'information est également une de ses missions.

Organigramme 2022



1.7 / Engagements de service

Le SITIV a délibéré pour officialiser ses engagements de services vis-à-vis des villes adhérentes sur les dispositifs suivants :

- **Hébergement** : mise à disposition d'un service d'hébergement sécurisé de serveurs informatiques
- **Système d'information** : mise en œuvre des plateformes applicatives
- **Expertise** : prestations d'expertise des agents du SITIV pour le compte de la collectivité
- **Messagerie** : mise à disposition d'un service de messagerie collaborative
- **RGPD** : mise à disposition d'un dispositif logiciel et d'accompagnement en vue de la mise en conformité RGPD
- **Archivage Electronique** : mise à disposition d'une plateforme technique mutualisée d'archivage électronique

Chapitre 2 : BILAN DES ACTIVITES PAR SERVICE

2.1 / Service des Systèmes d'information

Le Service des Systèmes d'information adresse de nombreux domaines métiers.

Les projets lancés et menés en 2022 portent sur :

- La gestion des élections présidentielles et législatives
- La gestion de la Petite Enfance, de l'Enfance et des activités péri et extrascolaires et autres activités de loisirs pour les communes de Corbas et Pierre-Bénite, la préparation de la reprise en maintenance de cette gestion pour Saint-Chamond et Vaulx en Velin au 01/01/2023
- Le déploiement du funéraire pour Corbas et Vénissieux
- La gestion des ressources humaines des villes de Vaulx et Vénissieux
- La dématérialisation du dossier agent sur les actes administratifs, contrats et bulletins de paie
- La préparation et le passage en nomenclature M57 pour les villes de Corbas (CCAS), Givors, Grigny, Rive de Gier, Vaulx en Velin, Vénissieux
- Le déploiement d'un entrepôt de données Finances
- Le déploiement de l'application de gestion et suivi des marchés publics pour la ville de Pierre-Bénite et Vénissieux
- La mise en place de l'affichage des actes administratifs
- Le déploiement des outils de communication et collaboration (messagerie instantanée, outil de visioconférence, plateforme de stockage et partage documentaire)
- Le déploiement de la plateforme de « Formation en Ligne » pour l'ensemble des collectivités
- La généralisation du dispositif « Dîtes Le Nous Une Fois » (DLNUF) et de l'ensemble des API (R2P : Recherche de Personnes - Particulier : composition de la famille, QF - Entreprise : immatriculation des associations) pour les applications de Gestion Relation Citoyen, Finances, Social, Enfance
- Le lancement d'un Groupe de Travail Numérique Responsable
- Le maintien en condition opérationnelle et la mise en conformité et sécurité de l'ensemble de nos plateformes applicatives (Gestion du Courrier Maarch, Gestion des Finances, Gestion des Ressources Humaines, Elections, Services Techniques Atal, Gestion des demandes et incidents GLPI...)

Les communes adhérentes ont été nombreuses à vouloir bénéficier de ces nouveaux services.

Le tableau ci-dessous présente synthétiquement un bilan des projets en cours et déploiements effectués par ville.

Domaine	Projet	Corbas	Givors	Grigny	Pierre-Bénite	Rive de Gier	St-Chamond	Vaulx	Vénissieux
Portail Usagers	GRC portail usager - Publik	oui			oui			oui	oui
	GRC portail association - Publik	oui			oui		oui	oui	
	E-Democratie - Cap Collectif	oui					oui	oui	
Portail Agents	Portail Agent - LemonLDAP NG	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Messagerie Collaborative - Zimbra	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Outil Collaboratif - Nextcloud	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Messagerie instantanée - Watcha	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Visio - Jitsi	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Plateforme d'apprentissage - Chamilo	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Applis métier									
Courrier	Gestion de Courrier - Maarch	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Population	Gestion des élections - Civil-net-RH		oui	oui	oui	oui		oui	oui
	Impr. cartes, listes élec. et émarg.	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Gestion Actes Etat Civil - Melodie	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Recensement Militaire - Maestro	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Cimetières - Requiem	oui	oui	oui	oui				oui
	Enfance - Concerto	oui				oui		oui	
Social	Aide sociale - Malleo	oui	oui	oui	oui	oui		oui	oui
	Maintien à domicile - Mad	oui					oui	oui	oui
	Seniors Animations - Seniors			oui				oui	
	Télégestion SSIAD soins infirmiers	oui						oui	oui
Finances	Gestion des finances - Civil-net-Finances ou Astre	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Marchés	Rédaction, suivi op. des marchés - Liaweb	oui	oui		oui		oui	oui	
RH	Gestion des RH - Civil-net-rh	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Déconcentration des congés	oui	oui	oui	oui		oui		
	Gestion des temps et activités - e-connection					oui		oui	oui
	Démat. du bulletin paie via nextcloud						oui		
Entrepôt	Entrepôt Finances - Geokey Finances						oui		
	Entrepôt RH - Geokey RH								
Actes	Gestion des délibérations - Webdelib	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Gestion des séances - Idelibre	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Services Techniques	Gestion Patrimoine, Interventions, stocks - ATAL - E-atal	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui
Salles et ressources	Gestion de salles - Planitech	oui		oui	oui	oui	oui	oui	
Transverse									
Signature électronique	I-parapheur	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Tiers de télétransmission	S ² low	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Archivage	Archivage Asalae - finances et actes	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
RGPD	Gestion du registre des traitements - Madis	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
RGAA	Accessibilité numérique	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Numérique Responsable	Numérique Responsable - eco-clic							oui	

A) Domaines Gestion de la relation citoyen, E-démocratie, Web

La Ville de Saint-Chamond a mis en ligne un portail à destination des associations en 2020 avec un bouquet de démarches administratives en ligne enrichi en 2021 par la possibilité pour les associations d'une saisie de leurs demandes de subventions. En 2022, la ville de Saint-Chamond a souhaité lancer une étude de refonte de ce portail avec simplification des circuits de traitement de ces demandes, remise à plat des droits suite à changement d'organisation et adaptation des formulaires. La prise en compte opérationnelle de ces évolutions se fera sur 2023.

La Ville de Corbas s'est lancée en 2020 dans la mise en œuvre d'un projet Gestion Relation Citoyen à destination des citoyens et des associations. Ce portail s'enrichit chaque année par

de nouvelles démarches. Pour 2022, le formulaire d'occupation du domaine public a été réalisé.

La Ville de Pierre-Bénite a souhaité en 2022 déployer sur son portail à destination des citoyens les formulaires de demande de renseignement Urbanisme et certificat de conformité.

Le Sitiv a accompagné les villes de Corbas, Pierre-Bénite pour leur campagne de demandes de subventions 2022.

Le marché concernant le logiciel Publik de la société Entrouvert arrivant à échéance le 17/05/2022, un nouveau marché a été passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Par ailleurs, le S.I.T.I.V. a mis à disposition des outils de E-démocratie (questionnaires, appels à projets, budgets participatifs, votes, ...) via la plateforme CAPCOLLECTIF et la plateforme de GRC PUBLIK sur lesquelles les villes de Saint-Chamond, Vénissieux et Vaulx en Velin s'appuient pour engager des démarches participatives citoyennes en ligne depuis 2020. La ville de Corbas a souhaité rejoindre ce dispositif et a engagé les travaux de préparation de ses premières démarches participatives (nom de la maison médicale...) fin d'année 2022 pour un démarrage opérationnel début 2023.

L'offre de service Internet/Intranet a été arrêtée fin 2022. Chaque collectivité gère maintenant directement la conception, l'hébergement et la maintenance de ses sites Internet/Intranet.

B) Domaine Portail agents, Outils Collaboratifs

Avec la généralisation du télétravail et une mobilité croissante, est apparue la nécessité de mettre en place un véritable Environnement Numérique de Travail, environnement permettant aux élus, directeurs, agents d'accéder à l'ensemble de leur système d'information, de communiquer et collaborer autour de projets et activités.

Afin de développer les usages des logiciels libres, la messagerie Zimbra avait été proposée et installée pour l'ensemble des collectivités depuis de nombreuses années. En 2022, la version V9 présentant une ergonomie refondue et des possibilités collaboratives plus étendues (interopérabilité avec Nextcloud) a été mise en place ainsi que la possibilité d'envoyer des mails sécurisés via le bus applicatif Pastell.

Le S.I.T.I.V. a déployé depuis 2020 pour l'ensemble de ses Villes la plateforme de gestion documentaire collaborative Nextcloud. Cette plateforme permettant de partager des fichiers en interne ou en externe à la collectivité, travailler en ligne et à plusieurs sur des documents bureautiques, suivre l'activité sur les documents, synchroniser automatiquement ses fichiers accessibles via différents terminaux (mobile, PC portable ...) a été enrichie en 2021 par la possibilité d'envoyer vers le parapheur des documents à signature et mettre à disposition et archiver des bulletins de paie dématérialisés. Une nouvelle version a été installée en 2022 permettant de mieux gérer la notion de groupe et les droits associés. De plus, cette nouvelle version est nécessaire pour le projet de dématérialisation des actes RH (cf plus bas).

Pour répondre aux demandes des villes et de leurs collaborateurs de disposer d'outils facilitant la communication et la collaboration, trois nouveaux outils libres sont venus compléter le dispositif existant : l'outil de visioconférence Jitsi, l'outil de gestion de projet Wekan méthode Kanban, la messagerie instantanée Watcha. Cette messagerie instantanée permet la création de salons de discussion réunissant un groupe de personnes internes ou externes à la collectivité autour d'un intérêt commun (service, projet...). Ces salons permettent aux agents de partager des informations, des fichiers via l'outil Nextcloud, d'accéder à la visioconférence Jitsi dans une parfaite interopérabilité et en toute sécurité.

Une étude a été menée en lien avec l'Agence Nationale des Territoires pour améliorer l'expérience et l'interface utilisateur (UX/UI) de cette plateforme. Cette étude permettra aux collectivités de bénéficier en 2023 de versions de ces outils de communication et collaboration plus ergonomiques et avec une expérience utilisateur améliorée.

Afin de fédérer en une interface unique et sécurisée l'accès au Système d'Information et ce quel que soit le fournisseur de service (collectivité, S.I.T.I.V., Etat, partenaire extérieur), l'outil de fédération d'identité LemonLDAPNG certifié ANSSI a été déployé. Pour des raisons de sécurité, le système de double authentification par jeton délivré soit sur PC soit sur téléphone portable a été installé en 2021 pour toutes les villes. Les applications actuelles du catalogue de service du S.I.T.I.V. sont progressivement connectées à ce fédérateur d'identités au fur et à mesure de leur mise en conformité technique avec les protocoles supportés. Les nouvelles applications sont quant à elles systématiquement connectées à cet outil.

Dans la lignée du dispositif France Connect Agent conçu par l'Etat pour ses ministères et opérateurs visant à faciliter l'accès des agents de la fonction publique aux différents services numériques de l'administration en ligne en fonction de leurs habilitations, des travaux visant à renforcer l'identité des personnes accédant au système d'information ont été lancés en 2022. La constitution d'un véritable annuaire d'identités est en cours à partir du logiciel de gestion des ressources humaines permettant ainsi de disposer des attributs clefs de chaque agent : nom, prénom, mail, fonction, direction..., attributs partageables à d'autres applications selon les besoins.

D) Domaine Formation en Ligne

La plateforme libre Chamilo a été déployée en Juin 2022. Cette plateforme propose des formations en ligne pour tout public (agents, élus, citoyens) sur les applications métiers mises à disposition par le Sitiv ou sur des thématiques plus générales comme la cybersécurité, le numérique responsable, l'accessibilité numérique. En 2022, les parcours de formation développés sont les parcours sur l'application Ciril RH, l'application Maarch Courrier, l'application Mad de maintien à domicile pour les CCAS, l'application de gestion des délibérations Webdelib.

Les parcours de formation autour des outils TNO (messagerie Zimbra, messagerie instantanée Watcha, visioconférence Jitsi, partage de fichiers Nextcloud, édition collaborative Onlyoffice) ont été également développés et mis en ligne.

Différentes méthodes d'apprentissage sont déployées : textes, vidéos, quizz, questionnaires. L'apprenant est complètement autonome pour suivre son parcours en fonction de ses disponibilités.

Des statistiques sont mises à disposition pour un meilleur suivi des formations réalisées que ce soit pour l'apprenant ou pour le service Formation des collectivités.

En 2023, un paramétrage par entité collectivité sera réalisé et permettra à chaque collectivité qui le souhaite de développer et déployer ses propres parcours de formation. De nouveaux parcours de formation seront également développés.

E) Domaine Courrier

Le logiciel de gestion de courrier Maarch permettant aux villes de disposer d'une base unique et centralisée de leurs courriers et d'uniformiser, faciliter et fluidifier la gestion de leurs courriers et mails entrants et sortants, est déployé pour les Villes de Corbas, Givors, Grigny Pierre-Bénite, Rive de Gier et St-Chamond. Il permet également la possibilité de signer électroniquement les courriers sortants via l'outil I-parapheur.

Une version majeure 21.03 a été déployée sur le deuxième trimestre 2022 pour les villes équipées. Cette version propose une page d'accueil personnalisable, une recherche multicritères enrichie. Toutes les villes ont bénéficié d'une formation à ces évolutions.

F) Domaine Population (Elections, Etat-Civil, Recensement Militaire, Cimetières)

En 2022, le S.I.T.I.V. a accompagné ses villes pour l'organisation et la gestion des élections présidentielles (10 et 24 Avril) et législatives (12 et 19 Juin) en planifiant les différentes étapes, en proposant des journées d'information aux évolutions réglementaires liées au répertoire électoral unique (REU) géré par l'Insee via la plateforme ELIRE, une journée de formation à la gestion des scrutins en lien avec le CNFPT, des journées de formation au logiciel Civil-Net-Elections, en assistant les utilisateurs sur les différents traitements, en imprimant les listes et cartes électorales et en assurant les contraintes techniques et fonctionnelles nécessaires dans l'organisation des élections.

L'offre de service sur le domaine de l'Etat-Civil (logiciel Melodie) et Recensement Militaire (logiciel Maestro) est déployée sur l'ensemble des villes. En 2022, suite à évolution par l'Etat de la transmission dématérialisée des démarches en ligne effectuées via service-public.fr, a été mis en place le portail Hubee (Hub d'échange de l'Etat) en lieu et place de la plateforme PEC (Plateforme d'Echange et de Confiance) permettant ainsi de réduire les délais de raccordement entre systèmes d'information et de fluidifier les demandes des usagers émanant de MonservicePublic. Toutes les applications des collectivités ont été connectées à ce portail dans les délais fixés par l'Etat.

L'offre de services du S.I.T.I.V. à l'attention des villes dans le domaine de la Population s'est élargie en 2020 par la prise en compte du domaine de la gestion funéraire et l'acquisition du logiciel Requiem de gestion des concessions et cimetières de la société Arpège. Outre la mise en place de ce nouveau logiciel, un important travail de numérisation des plans (relevés par drones effectués par la société Geomatech) et des registres et actes funéraires (numérisation effectuée par la société Numerize) est effectué pour chaque ville qui le demande. Des télé services aux citoyens (consultation de la liste des concessions, des tarifs et règlements, localisation des emplacements, demande de renouvellement et paiement en ligne des concessions) sont également disponibles. Sept communes ont manifesté leur intérêt pour l'évolution de leurs solutions actuelles vers cette nouvelle solution.

Ainsi, ce logiciel a été déployé pour les villes de Givors et Grigny en 2020 puis Pierre-Bénite en 2021. En 2022, c'est la Ville de Vénissieux qui a pu bénéficier de ce dispositif avec un démarrage en Octobre 2022. Les plans de 2 cimetières et des columbariums et cavurnes ont été faits et intégrés à l'application Requiem. Les photos de 5600 pierres tombales ont été prises et également intégrées à l'application métier. La ville de Corbas pourra quant à elle bénéficier de cette gestion en 2023. Les premiers travaux de photographies et plans ont d'ores et déjà été effectués en 2022.

En 2022, a été également mise en place la possibilité d'envoyer à partir de l'application Requiem des documents à signature des élus (renouvellement de concession, travaux...).

G) Domaine Gestion de la Petite Enfance, de l'Enfance et des Activités

Suite au groupe de travail inter collectivités lancé en 2021 pour définir les besoins des villes sur le sujet, une consultation a été lancée sur le deuxième trimestre 2022 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des activités de Petite Enfance, Enfance (Scolaire, périscolaire, extrascolaire), activités de loisirs et portail Famille associé.

La société Arpège a été retenue pour sa suite logicielle complète composée du logiciel de gestion interne Concerto, de l'espace Familles, de l'application mobile M-city, de la solution de pointage et son bon niveau d'intégration avec le système d'information (applications et matériels) des villes. Cette solution intègre les dispositifs de l'Etat France Connect et les différentes API dans le cadre du dispositif « Dites le nous une fois » en récupérant de façon automatisée les pièces justificatives nécessaires auprès des administrations concernées (DGFIP, CAF...). Ces dispositifs permettent de simplifier la gestion par les collectivités, de disposer d'informations fiables sur les usagers et ainsi d'augmenter le recouvrement des factures. Il est également prévue une interface avec le logiciel Onde de l'Education Nationale pour les inscriptions scolaires.

Une réunion de lancement a eu lieu en septembre 2022 et a permis la planification des projets des villes de Corbas et Pierre-Bénite avec un objectif de démarrage pour la rentrée scolaire 2023-2024 sur l'ensemble des activités. Les portails Familles de ces 2 villes devraient ouvrir en Mai 2023 afin de permettre aux familles d'effectuer les inscriptions scolaires, péri et extrascolaires de la rentrée 2023-2024. L'application mobile M-City sera également déployée pour la ville de Corbas.

La reprise des coûts de maintenance des villes de Saint-Chamond et Vaulx en Velin déjà équipée de cette suite logicielle se fera à compter du 01/01/2023.

H) Domaine Action Sociale (Aide Sociale et Seniors)

L'offre de service du SITIV dans le domaine du Social s'articule autour de quatre logiciels : le logiciel Malléo pour l'aide sociale, le logiciel MAD pour le maintien à domicile et le portage de repas, la télégestion mobile DOMATEL pour le suivi interventions à domicile, le logiciel Seniors pour la gestion des animations.

En 2022, ce sont essentiellement des formations qui ont été dispensées aux agents des CCAS des collectivités sur ces différentes applications.

I) Domaine Finances

La nouvelle nomenclature comptable et budgétaire M57 s'impose aux communes au plus tard au 1^{er} janvier 2024.

Après le passage du budget de la Ville de Corbas en M57 en tant que pilote pour son budget principal et le budget de la Maison de Santé au 1^{er} Janvier 2020, la ville de Corbas a souhaité en 2021 se lancer dans l'expérimentation du compte financier unique (CFU). Un accompagnement particulier par le prestataire Ciril a été proposé pour cette ville dont le premier CFU est sorti en Juin 2022.

Un accompagnement a été assuré tout au long de l'année 2022 pour le passage en M57 des budgets des villes de Grigny, Rive de Gier, Vaulx et Vénissieux à compter du 1^{er} Janvier 2023, ainsi que pour les CCAS de Corbas et Givors. Un important travail de transposition des comptes et de mise à jour de l'inventaire s'impose aux communes. Les interfaces entre les logiciels métiers et les logiciel Finances sont impactées et nécessitent également une transposition des comptes.

Les villes de Saint-Chamond et Pierre-Bénite bénéficieront de cet accompagnement en 2023 pour un démarrage au 1^{er} Janvier 2024.

Afin de faciliter le recouvrement des factures, avait été préparée la mise en place en test pour la ville de Corbas fin 2021 l'API R2P (Recherche de Personnes) qui permet la connexion aux référentiels nationaux de la DGFIP afin de rechercher et restituer des éléments comme l'état civil complet, la dernière adresse connue de l'administration fiscale ou l'identifiant fiscal (SPI). L'API R2P est couverte par la règle du secret professionnel prévue par les dispositions de l'article L100-3 du Livre des Procédures fiscales.

Les règles de sécurité de la DGFIP évoluant, le déploiement de cette API pour l'ensemble des communes devrait être permis en 2023.

Ces interfaces permettent d'éviter les doubles saisies et de fluidifier les circuits de traitement.

Ces interfaces contribuent à l'alimentation de PES ASAP (Avis de Sommes à Payer) qui déportent l'édition et l'envoi des avis de sommes à payer vers la DGFIP et qui alimentent l'Espace Numérique Sécurisé Unifié mis en place par l'Etat et regroupant l'ensemble des factures publiques d'un usager.

D'un point de vue technique, un important changement d'architecture nécessaire au maintien en condition opérationnelle des applications des applications Ciril (Finances, Rh, Elections) a eu lieu depuis juin 2021 et s'est achevé en Juillet 2022 avec les applications RH et Elections des villes de Vaulx et Vénissieux.

Enfin, dans l'objectif de proposer aux décideurs des villes un véritable tableau de bord de l'activité de leur collectivité, un travail a été lancé fin 2021 pour définir les indicateurs nécessaires. L'entrepôt de données GEOKEY de la société Ciril a été mis en place pour la ville de Saint-Chamond fin 2022. Un travail important a été réalisé deuxième semestre 2022 afin de disposer d'une architecture mutualisée, permettant ainsi un déploiement à l'ensemble des villes utilisant le logiciel Civil-net-finances sur 2023. Ces opérations seront enrichies par l'ajout de données RH en 2023, voire d'autres domaines (Services Techniques...) et

permettront ainsi des analyses croisées de données, facilitant l'analyse et la prise de décisions.

J) Domaine Marchés Publics

La réforme des marchés publics depuis le 1^{er} octobre 2018 fixait deux objectifs : une complète dématérialisation des procédures de marchés publics et le déploiement d'une démarche d'open data sur les données essentielles. Afin de répondre à ces objectifs, l'outil LIAWEB de rédaction et suivi des marchés acquis en 2019 a été déployé pour les villes de Corbas, Givors, St-Chamond en 2020. Il s'intègre complètement dans le Système d'Information SITIV : plateforme de marchés AWS, applications de signature électronique, de télétransmission et d'archivage, portail de fédération d'identités LemonldapNG et outils de gestion financière.

Un parcours complet de formation a été proposé en septembre 2022 aux villes qui le souhaitaient. Les villes de Corbas, Givors, Pierre-Bénite et Vénissieux ont pu en bénéficier. Les villes de Pierre-Bénite et Vénissieux disposent de cet outil en production depuis Octobre 2022.

K) Domaine Ressources Humaines

Les Villes de Vénissieux et Vaulx ont souhaité en 2020 faire évoluer leur application de gestion des ressources humaines afin de répondre entre autres aux nouveaux enjeux de dématérialisation du dossier agent. Suite à au cahier des charges rédigé fin d'année 2020, une consultation a été lancée sur février 2021 et a conduit à l'acquisition du logiciel Civil-net-RH de la société Ciril déjà en place pour l'ensemble des autres villes. L'application Civitas existante n'étant plus maintenue à compter du 1^{er} Janvier 2023, il a été nécessaire de commencer les travaux de migration dès juin 2022 pour les villes de Vaulx et Vénissieux avec un objectif de démarrage pour la paie de Janvier.

Un important accompagnement a été mis en place par le Sitiv avec l'appui de la société Ciril afin de garantir cette migration :

- une quinzaine de journées de formation ont été dispensées sur les différents modules et thématiques (Dossier Administratif de l'Agent, Organigrammes, Carrières, Paie, DSN, Requêteur Décideur...)
- une reprise de données test a permis de préciser, vérifier et valider les données à reprendre
- les traitements de test de double paie sur les mois de Novembre et Décembre ont permis de corriger les anomalies, compléter des informations manquantes, ajuster le paramétrage, tester les interfaces et valider le passage en production

Cet accompagnement se poursuivra en 2023 avec une assistance forte sur l'établissement des paies de Janvier et Février, sur le mandatement de la paie en M57, sur les virements Hopayra, sur l'établissement des DSN et pour la préparation et gestion des CAP ainsi que la mise en place du RIFSEEP.

Le module Formation devrait être également déployé progressivement sur 2023-2024 et permettra le suivi des formations des agents en lien avec le catalogue de formation du CNFPT.

Dans l'objectif d'une dématérialisation complète du dossier agent, des travaux ont été menés et ont permis le développement de flux de contrat, acte RH (arrêtés, ...), bulletin de paie entre l'application RH de Ciril et les outils de dématérialisation de Libriciel (bus applicatif Pastell, parapheur i-parapheur, tiers de télétransmission S²low). A ainsi pu être déployée en septembre 2022 pour le Sitiv et la ville de Pierre-Bénite une plateforme permettant de tester cette dématérialisation de bout en bout. La poursuite de cette dématérialisation s'effectuera en 2023 avec la possibilité d'envoi par mail sécurisé aux agents des actes RH dématérialisés, la double signature « Autorité Territoriale » et « Agent » pour les contrats...

La solution de gestion des temps et activités (GTA) acquise en 2020 permettant de suivre les temps de travail, les présences, les absences, les plannings et activités, le pointage par badgeuse ou smartphone des temps de travail des agents en lien avec les applications RH existantes a été déployée pour Rive de Gier sur quelques services pilotes en septembre 2021 et a été généralisée à l'ensemble des agents non annualisés en janvier 2022. Les villes de Vaulx et Vénissieux ont déployé cette solution pour quelques services pilotes sur 2022 et devraient généraliser l'ensemble des services en 2023.

L) Domaine Vie de l'institution

L'outil de gestion des délibérations Webdelib utilisé par les services des villes de Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Vaulx en Velin a été également déployé pour la Ville de Vénissieux en production en 2022 pour la gestion des actes administratifs du secrétariat général.

L'outil de gestion dématérialisée des convocations et séances de conseils l-delibre a été déployé en septembre 2022 pour la ville de Vaulx en Velin ; cet outil est maintenant généralisé sur toutes les villes du Sitiv pour leur budget principal.

En septembre 2022 également, a été déployé un outil permettant la mise en ligne des délibérations de façon automatique sur les sites Internet des villes, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 Octobre 2021 portant réforme sur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Il est possible pour les collectivités d'y intégrer les actes non transmissibles.

M) Domaine Services Techniques

Les modules de base du logiciel ATAL (gestion des équipements, des interventions, des contrôles), ainsi que du portail Web E-ATAL permettant aux services décentralisés d'effectuer leurs demandes d'intervention ont été mis à disposition des villes de Corbas, Givors, Grigny, Rive de Gier, Vaulx-en-Velin, Saint-Chamond. La gestion des interventions est également disponible sur smartphone (ATAL Mobile) afin de répondre aux enjeux de mobilité des agents. Ce nouveau service a été mis à disposition des agents du patrimoine bâti de la ville de Vaulx en Velin qui peuvent ainsi saisir directement le contenu de leurs interventions.

Le Sitiv a accompagné fin 2021 début 2022, les villes de Vaulx en Velin et Vénissieux qui ont souhaité déployer le module de gestion des stocks, comme l'avait fait auparavant les villes de Givors et Saint-Chamond en 2020. Des douchettes permettant de scanner les codes-barres

des différents articles des magasins ont été installées et facilitent ainsi la mise à jour des stocks.

La nouvelle version EATALv6 propose un tableau de bord des principaux indicateurs et des actions à réaliser, une meilleure ergonomie, une géolocalisation des bâtiments et demandes d'intervention associées, une navigation plus fluide. Cette nouvelle version est accessible sur tablette et permet aux agents de terrain de renseigner des informations sur leurs interventions.

Elle permet un paramétrage facilité des connecteurs avec les autres applications (Publik, Civil-Net-Finances et permet également une connexion au fédérateur d'identité Lemonldap retenu par le Sitiv qui en sécurise les accès. Elle a été déployée fin 2020 en pilote pour la ville de Saint-Chamond puis en juillet 2022 pour la Ville de Vaulx et septembre 2022 pour la ville de Corbas. Une formation a été proposée à ces villes suite à cette évolution. La reprise des données a été faite lors de cette migration.

Pour des raisons de sécurité et de compatibilité avec le fédérateur d'identités Lemonldap, tous les comptes génériques ont été supprimés et des comptes individuels nominatifs ont été paramétrés.

La nouvelle version a été déployée également pour la Ville de Givors en octobre 2022. Un accompagnement a été assuré fin 2022 pour le paramétrage des circuits de traitement des demandes d'intervention et sera poursuivi sur 2023 avec un objectif de déploiement de la partie travaux pour toutes les écoles et directions de Givors sur le deuxième trimestre 2023.

En 2023, il restera à déployer cette nouvelle version pour la ville de Rive de Gier.

N) Domaine Gestion de salles et de ressources

Suite au groupe de travail inter collectivités pour la définition des besoins sur le domaine de la gestion des salles et de leurs ressources matérielles et humaines, le logiciel Planitech de la société JESPLAN a été retenu. Ce logiciel se complète d'un portail à destination des citoyens et associations qui permet la réservation des salles et la transmission des pièces justificatives nécessaires (contrat de réservation, convention d'occupation, assurance...) ainsi que le paiement en ligne des factures.

Les villes ont manifesté un intérêt fort sur ce sujet et le périmètre défini concerne aussi bien les services de gestion des sports, la vie associative que l'accueil des collectivités. Les salles gérées par cet outil sont les salles municipales, les équipements sportifs et les salles internes des collectivités.

Après une importante phase de paramétrage, de formation, de reprise des données et de tests, le logiciel Planitech a été déployé en production pour les villes de Corbas, Pierre-Bénite, Grigny, Saint-Chamond, Vaulx en Velin sur le premier semestre 2022 pour les réservations de salles de l'année scolaire 2022-2023.

En 2023, un lien avec le parapheur électronique permettra de mettre à la signature de l'Autorité territoriale les contrats et documents nécessaires. Les portails à destination des usagers et associations seront également paramétrés et déployés sur 2023 pour les villes demandeuses.

O) Domaine Outils Transverses

Sur le domaine des Outils Transverses, le parapheur électronique I-Parapheur référencé par le S.I.T.I.V. est un outil central dans l'architecture du Système d'Information. Après son utilisation pour la signature des commandes et bordereaux de mandats et titres dans le cadre de la dématérialisation des flux comptables, la signature des courriers, la signature de tout document bureautique, la signature des actes administratifs, la signature des pièces marchés, la signature des actes funéraires, ses usages ont été étendus en 2022 par la signature des documents relatifs à la dématérialisation du dossier agents.

Cette généralisation devrait se poursuivre en 2023 par la signature des documents relatifs à la gestion de salles (Planitech) ainsi que ceux du domaine de l'Enfance (contrats).

Cet outil permet ainsi aux élus et directeurs de retrouver en une interface unique l'ensemble des documents mis à leur signature, quelle qu'en soit l'origine applicative.

L'évolution vers la version 5 de ce parapheur est attendue pour 2023 et permettra la double signature : Autorité territoriale et signature externe pour l'utilisateur et/ou le futur agent.

Les flux numériques automatiques à destination des partenaires DGFiP et Préfecture sont centralisés via la plateforme sécurisée S²low pour l'ensemble des villes. Il est également possible de déposer des documents manuellement sur cette plateforme afin qu'ils soient envoyés aux différents partenaires. Ce dépôt manuel nécessite un certificat individuel.

Le bus applicatif Pastell mis en place pour l'archivage électronique devient le cœur du système de dématérialisation. Il permet la gestion des flux venant des différentes applications métiers vers les outils de dématérialisation (parapheur, tiers de télétransmission, mail sécurisé, archivage). Il a été déployé dans le cadre de la gestion des cimetières sur 2021 et également pour la dématérialisation du dossier agents en 2022.

P) Domaine RGPD

Une nouvelle version du logiciel de suivi des registres de traitement Madis a été installée en juillet 2022 et mise à disposition aux collectivités en test puis en production début septembre après résolution des bugs rencontrés. Cette version présente une ergonomie refondue et permet la réalisation d'études d'impact en matière de sécurité informatique. Un accompagnement a été réalisé par le Sitiv.

Q) Domaine Numérique Responsable : nouveau domaine

Le Décret 2022-10874 paru le 29/07/2022 précise les contours de la [loi REEN n° 2021-1485 du 15 novembre 2021](#) relative à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable pour les communes de plus de 50 000 habitants et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

Il est donc nécessaire pour ces collectivités d'établir pour le 01/01/2023 un programme de travail comprenant un bilan annuel de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné, la description des actions déjà engagées et pour le 01/01/2025 une stratégie à partir de ce programme de travail indiquant les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique du territoire, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir ([CGCT, art. L.2311-1-1](#)).

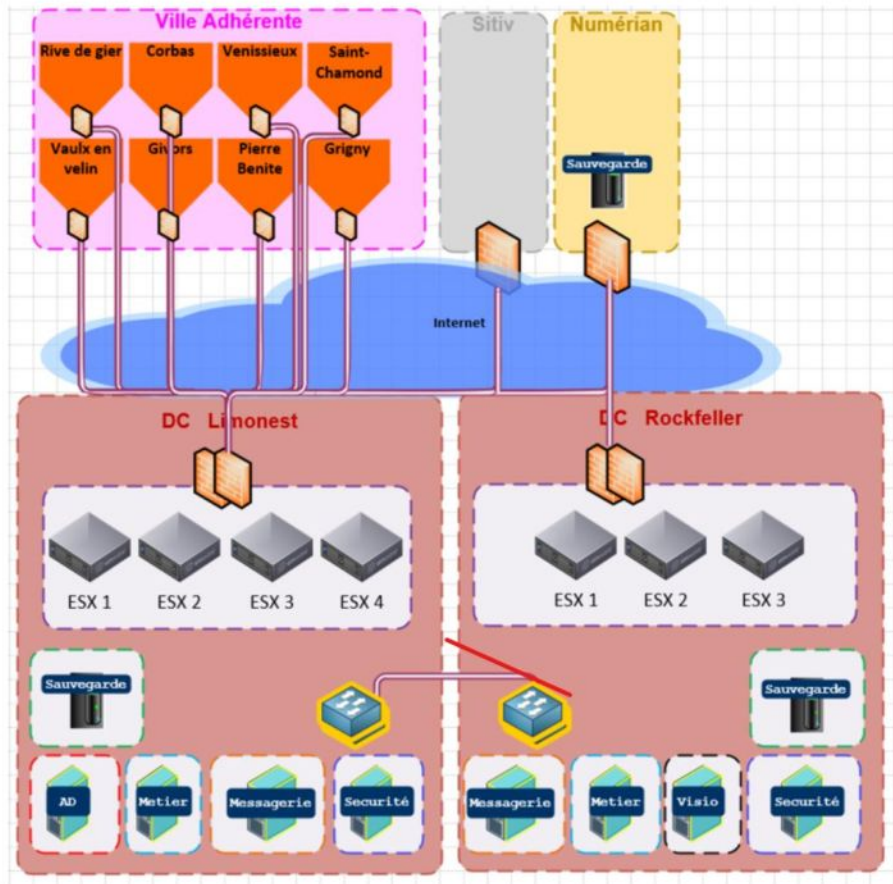
Un groupe de travail s'est constitué en 2022 autour du Numérique Responsable. Une présentation des enjeux, objectifs et méthodologie a ainsi été présentée et proposée aux villes. Une formation sur le sujet proposé par l'association Déclic a pu être suivie par le Sitiv et a permis la certification d'un agent en 2022. Deux autres agents devraient être certifiés sur 2023.

Le Numérique Responsable s'inscrit dans la continuité des travaux précédemment effectués dès 2020 sur l'accessibilité Numérique et l'Inclusion Numérique.

2.2 / Service hébergement et proximité

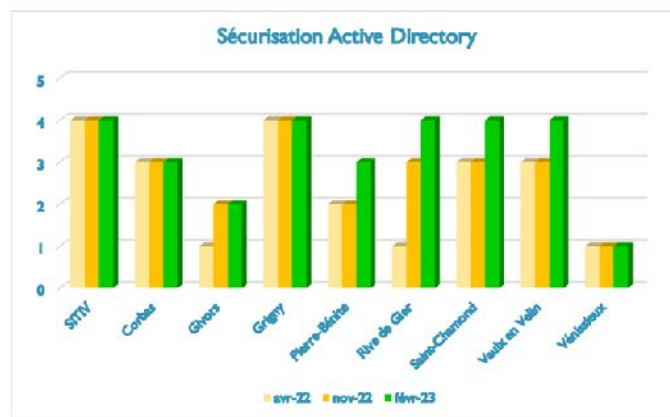
Les différentes subventions des Plans France ont permis de conforter l'infrastructure d'hébergement du SITIV par les actions suivantes :

- Mise en service d'un second site d'hébergement de nos serveurs en datacenter sécurisé pour améliorer la reprise et la continuité d'activité
- Acquisition de nouveaux serveurs pour l'hébergement des solutions de messagerie, de collaboration et de gestion de l'identité (projet TNO)
- Mise en œuvre d'un espace de stockage objets, technologie OpenIO, de 200 To pour permettre le stockage des messageries collaboratives, du partage documentaire et des sauvegardes
- Refonte de l'architecture réseau et de sécurité, passage des firewall réseaux et applicatifs en cluster
- Mise en service d'environ 100 nouveaux serveurs virtuels pour les services de RH, d'enfance, de cimetières et pour l'ensemble des outils collaboratifs

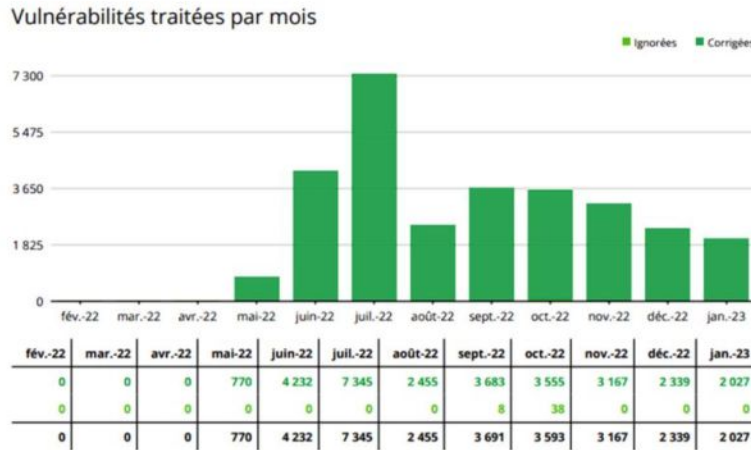


L'année 2022 a également permis la mise en œuvre des premières mesures de remédiation sécurités identifiées dans la programmation pluriannuelle d'investissement :

- Augmentation significative du niveau de maturité active directory



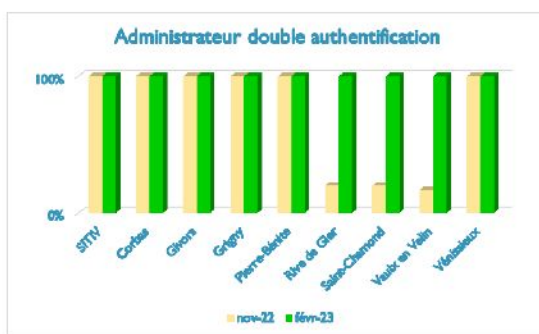
- Mise à jour des failles de sécurité dans les environnements applicatifs



- Suppression des failles de sécurité externes



- Lancement de la double authentification dans les villes



Les actions continues de surveillance, d'animation, de remédiation menées par notre nouveau RSSI et les équipes d'hébergement commence à se voir sur l'élévation globale de notre niveau de sécurité.

Enfin un plan de remédiation des différentes failles mises au jour dans les audits a été formalisé, et le suivi des actions fait l'objet des retours réguliers aux différents niveaux de gouvernance.

2.3 / Service Relations adhérents

Le service Relation Adhérents, composé de 3 personnes a travaillé en 2022 sur 4 missions principales :

- Gestion des demandes et incidents ;
- Suivi de la qualité de service ;
- Opérations d'exploitation pour les villes ;
- Organisation des formations proposées aux villes.

A) Gestion des demandes et incidents

Le service Relation Adhérents recueille les demandes et incidents des huit villes adhérentes. Il les qualifie, les traite, les affecte si besoin, les suit jusqu'à clôture.

En utilisant la plateforme GLPI, chaque ticket est suivi de son enregistrement à sa résolution en ayant en permanence le souci d'apporter à l'utilisateur la meilleure réponse dans le meilleur délai.

Chaque chargé de support monte ainsi progressivement en compétence pour accompagner et assister les utilisateurs parmi les 34 applications proposées. Une nouvelle chargée de support est arrivée en juin 2022.

La plate-forme GLPI va évoluer en 2023 avec la mise à disposition de formulaires en ligne pour la création de tickets. Un travail a déjà été engagé sur ce dernier trimestre 2022.

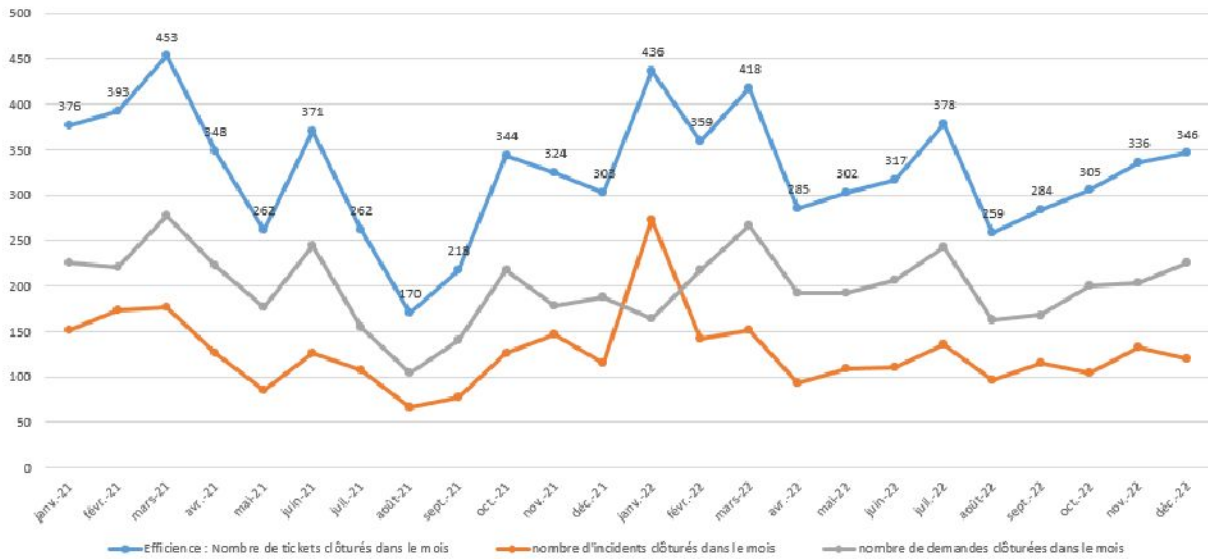
B) Suivi de la qualité de service

Le service suit des indicateurs mensuels de performance sur les demandes et incidents et les restitue régulièrement aux Villes.

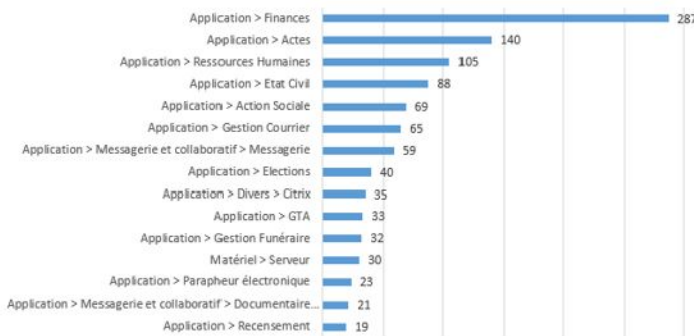
L'extension du catalogue de service génère logiquement une augmentation des tickets ouverts par nos utilisateurs ; le SITIV a pu se structurer pour faire face à cette situation et le délai de traitement reste stable, une attention particulière est portée aux incidents bloquants traités en moins de 2 jours.

Le nombre moyen de tickets (incident ou demande) traités par mois s'élève à 335 tickets, avec un pic allant jusqu'à plus de 436 tickets.

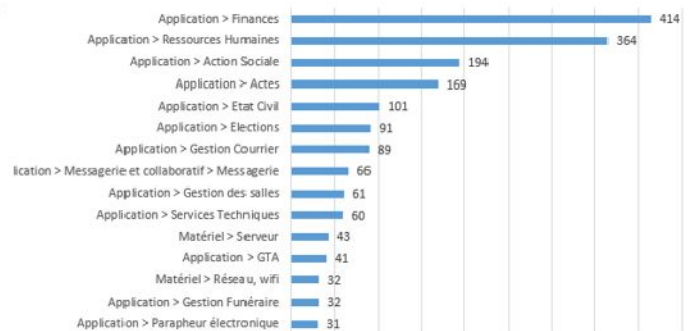
Nombre de tickets clôturés chaque mois



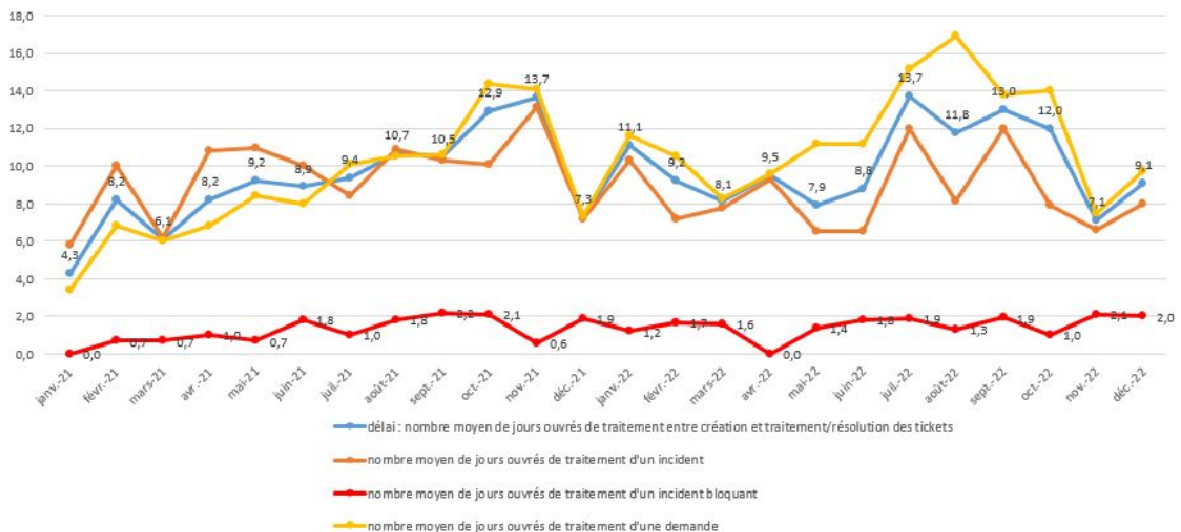
Top Catégories pour les incidents sur l'année 2022



Top Catégories pour les demandes sur l'année 2022



Nombre moyen de jours ouvrés de traitement entre création et traitement/résolution des tickets





Ces tableaux de bord de suivi de la qualité du service du SITIV permettent une plus grande transparence vis-à-vis des villes, ainsi que l'amélioration continue du service auprès de nos adhérents. Il démontre le respect des engagements de service formalisés dans les différents plans de service.

C) Opérations d'exploitation pour les villes

Le service relations adhérents a également pris en charge en collaboration avec le Service hébergement et proximité :

- L'installation des mises à jour applicatives (versions, patches ...) de l'ensemble des logiciels métiers
- L'édition et la mise sous pli des Bulletins de paie avec ou sans annexe (près de 78 800 éditions sur 2022)

D) Logistique des formations proposées aux villes

Le SITIV a proposé cette année des formations aux villes. La logistique associée est réalisée par le service Relations Adhérents.

Une vingtaine de formations ont été réalisées par le SITIV en 2022, principalement autour des domaines Finances, Ressources humaines, Actes, Action sociale.

En 2023, une nouvelle offre sera proposée aux villes, avec la mise en ligne de modules d'E-learning via la plate-forme Chamilo. Un travail de création de contenus a déjà été engagé sur 2022 par le Service des Systèmes d'information.

Chapitre 3 : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1/ Commentaire des principaux résultats

Le tableau ci-dessous présente l'exécution du budget 2022 :

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2022	3 329 960,40 €	3 202 777,11 €	127 183,29 €
	Résultat antérieur (2021) reporté R002	136 955,44 €		136 955,44 €
	Résultat à affecter / reporter			264 138,73 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2022	1 129 305,49 €	1 086 477,78 €	42 827,71 €
	Résultat antérieur (2021) reporté R001	452 968,04 €		452 968,04 €
	Résultat à affecter			495 795,75 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2022	0,00 €	578 436,20 €	578 436,20 €
Résultat global cumulé 2022 (net de R.A.R.)				181 498,28 €

Résultats par sections :

La section de fonctionnement affiche un résultat excédentaire sur l'exercice 2022 de **264 138,73** euros.

La section d'investissement affiche un résultat excédentaire pour l'exercice 2022 de **495 795,75** euros.

Le résultat global cumulé net des reports d'investissement de l'exercice 2022 (total cumulé recettes – total cumulé dépenses) est de 181 498,28 euros (2022 : de 228 880.56 €, 2021 : 136 955.44€, 2020 : 475 631.40€, 2019 : 318 953.61€, 2018 : 586 437.02€).

2/ Détail des restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont constitués des engagements non soldés au 31 décembre, et contribuent au besoin de financement du budget de l'année suivante.

Les restes à réaliser au titre du résultat de l'exercice 2022 sont détaillés ci-dessous :

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 578 436,20
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	458 323,06
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	54 532,65
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	65 580,49
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

Parts mutualisées

Les restes à réaliser sur part mutualisée représentent 486 107 euros soit 84 % du total.

Les principales opérations d'investissement ayant généré des reports d'engagements sont :

La migration en cours des SIRH de Vénissieux et Vaulx en Velin (200 068€)

Le déploiement du SI de gestion des salles (85 469)

Les investissements de sécurité en cours de déploiement (60 885)

La modernisation du SI Funéraire (40 669)

Il convient de noter que dans les restes à réaliser sont présents l'engagement de levées de réserves de l'opération immobilière du Miroir pour 65 580 euros.

Parts personnalisées

Les restes à réaliser sur parts personnalisées représentent 92 329 euros soit 16% du total

3/ Affectation définitive des résultats 2022

L'affectation des résultats 2022 est opérée comme suit.

Section de fonctionnement

Le résultat du compte administratif affiche un excédent de fonctionnement cumulé de **264 138.73€** qui a été affecté par anticipation lors du vote du budget primitif 2023. Cet excédent a prioritairement été affecté à la couverture du déficit d'investissement.

Section d'investissement

Le résultat du compte administratif affiche un excédent d'investissement de **495 968.04€** qui a été affecté par anticipation à la section d'investissement au budget primitif 2023. Les restes à réaliser se montant à **578 436,20 €**, le déficit d'investissement à couvrir en 2023 est donc de **82 640.45€**.

Considérant l'excédent de fonctionnement 2022 ci-dessus ; Il convient donc d'affecter définitivement **181 498.28€** au financement de la section de fonctionnement 2023 et **82 640.45€** à la section d'investissement.

3/ Présentation détaillée du budget

Section de fonctionnement

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2018	moyenne
Dépenses	2 814 257	3 155 909	3 193 633	3 000 051	3 203 353		
Evolution	-	12,1%	1,2%	-6,1%	6,8%	13,8%	3,5%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	102 558	109 362	117 450	181 948	182 324		
CHARGES A CARACTERES GENERAL	668 788	833 228	701 377	749 737	760 274		
CHARGES FINANCIERES	27 662	29 505	24 908	24 574	19 943		
DOTATIONS AUX PROVISIONS		145 000	273 000	-	-		
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	1 546 145	1 601 552	1 659 191	1 625 465	1 780 115		
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	469 103	437 263	417 707	418 326	460 697		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-	-		
Recettes	3 590 971	3 497 685	3 661 797	3 294 973	3 466 916		
Evolution	-	-2,6%	4,7%	-10,0%	5,2%	-3,5%	-0,7%
ATTENUATIONS DE CHARGES	24 609	16 583	13 233	16 734	10 760		
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	2	23 000	13 400	21 005		
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 154	-	-	-	50 000		
PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					95 000		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000	85 338	330 383	44 157	-		
REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	2 916 895	2 930 401	2 976 228	3 097 881	3 153 195		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	583 312	465 361	318 954	122 802	136 955		

Entre 2018 et 2022 les charges de fonctionnement ont progressé de 13.8%, soit 3.5% par exercice en moyenne. Ces charges sont principalement constituées des frais de maintenance des logiciels (340k€ en moyenne), des prestations de service des éditeurs (142k€ en moyenne), et des frais d'exploitation du réseau de communication (102 k€ en moyenne).

La progression de ces dépenses reste contenue tout en intégrant les couts induits par les nouvelles offres de service de ces dernières années.

Il est à noter que la masse salariale a progressé de 10% sur l'exercice 2022, en raison des créations de poste et de l'évolution de la valeur du point. Cette hausse est pour moitié couverte par le remboursement d'un ETP par le budget annexe.

La dynamique des charges de fonctionnement courantes reste cependant supérieure à celle des recettes de fonctionnement.

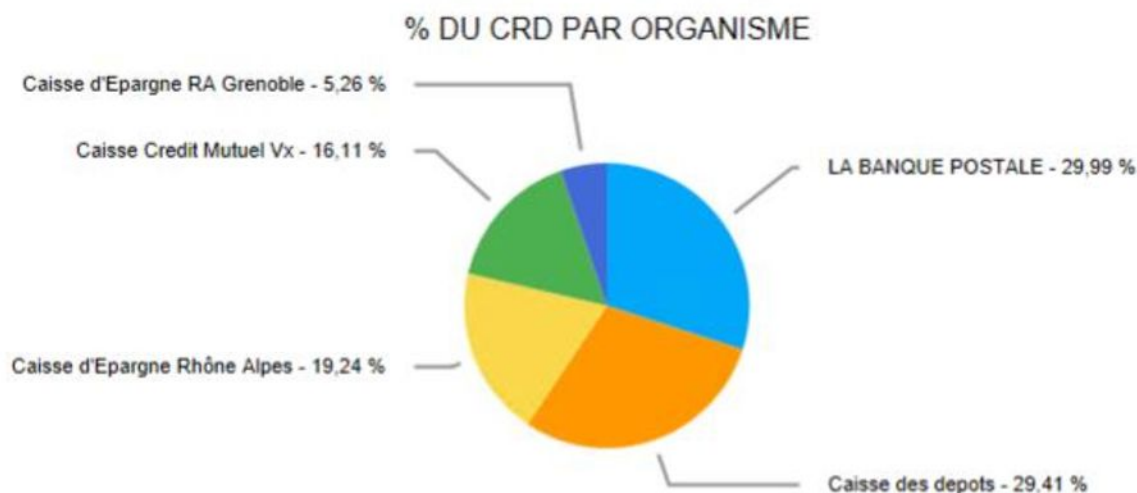
Cet effet de ciseau a été jusqu'ici absorbé par les excédents antérieurs de l'établissement.

Section d'investissement

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2018	moyenne
Dépenses	1 573 402	1 156 592	1 349 515	997 424	1 089 048		
Evolution	-	-26,5%	16,7%	-26,1%	9,2%	-30,8%	-6,7%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	275 770	307 338	336 034	294 570	321 250		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	347 590	336 842	269 298	226 349	263 152		
IMMOBILISATIONS EN COURS	333 679	199	344 315	76 362	-		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	616 362	512 212	399 867	400 142	504 646		
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		-	-	-	-		
Recettes	2 061 452	1 862 573	1 764 250	1 440 872	1 582 274		
Evolution	-	-9,6%	-5,3%	-18,3%	9,8%	-23,2%	-5,9%
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	315 168	540 200	229 510	472 460	302 608		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720 000	386 000	400 000	125 000	366 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	336						
IMMOBILISATIONS EN COURS	-		10 172	-	-		
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	469 103	437 263	417 707	418 326	460 697		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	556 845	499 110	706 861	425 086	452 968		

4/ Etat de la dette

L'encours de dette de l'établissement est réparti de manière diversifiée entre plusieurs organismes bancaires nationaux.



ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	264 710,48	26 838,18	291 548,66	2 254 424,26
2019	307 338,49	30 636,85	337 975,34	2 333 085,77
2020	336 034,19	26 703,21	362 737,40	2 397 051,58
2021	294 570,03	23 577,53	318 147,56	2 227 481,55
2022	321 249,63	21 411,19	342 660,82	2 272 231,92

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû au 01/01	1 799 135	2 254 424	2 333 086	1 997 052	2 227 482	2 272 231
Epargne brute	1 185 818	693 701	555 488	669 092	621 317	631 175
Capacité de désendettement	1,5	3,2	4,2	3,0	3,6	3,6

Le SITIV se distingue par un cycle d'investissement court (entre 5 et 8 ans) et une stratégie d'emprunt adaptée à ce rythme plus rapide que celui d'une commune. De ce fait là ou une capacité de désendettement « normale » pour une commune est inférieure à 10 ans, le SITIV doit maintenir la sienne inférieure à 6 ans.

5/ Budget Annexe « TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT »

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2022	1 500 000,00 €	95 000,00 €	1 405 000,00 €
	Résultat antérieur (2021) reporté R002	0,00 €		0,00 €
	Résultat à affecter / reporter			1 405 000,00 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2022	0,00 €	742 627,83 €	-742 627,83 €
	Résultat antérieur (2021) reporté R001	0,00 €		0,00 €
	Résultat à affecter			-742 627,83 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2022		303 798,61 €	303 798,61 €
Résultat global cumulé 2022 (net de R.A.R.)				358 573,56 €

Le financement du plan France Relance a été perçu à 75%, conformément aux termes de la convention. Les co-financements 2022 des partenaires de l'entente couvrant les dépenses de fonctionnement seront appelés sur l'exercice 2023 selon la répartition suivante :

Métropole de Lyon	50 350€
Ville de Lyon	29 070€
SITIV	15 580€
Total	95 000€

Ces dépenses de fonctionnement représentent le remboursement d'un ETP mis à disposition par le SITIV, ainsi que les frais d'hébergement supportés au budget principal.

Restes à réaliser

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 303 798,61
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'Investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	267 929,29
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	35 869,32
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

Les principales opérations d'investissement ayant généré des reports d'engagements sont :

- La gestion de la fédération d'identité et outils connexes : 150 000€
- La mise en œuvre de l'hébergement mutualisé : 109 000€
- La mise en œuvre des outils de collaboration mutualisés : 41 000€

Affectation définitive des résultats

Section de fonctionnement :

Le résultat définitif de l'exercice affiche un excédent de fonctionnement cumulé de **1 405 000 €** qui a été affecté par anticipation lors du vote du budget primitif 2023.

Cet excédent a prioritairement été affecté à la couverture du déficit d'investissement.

Section d'investissement :

Le résultat définitif de l'exercice affiche un déficit d'investissement de **742 627,83 €** qui a été affecté par anticipation en report de la section d'investissement au budget primitif 2023.

Les restes à réaliser se montent à **303 798,61 €**, le déficit d'investissement à couvrir en 2023 est donc de **1 046 426,44€**.

Considérant l'excédent de fonctionnement 2022 ci-dessus ; Il convient donc d'affecter définitivement **358 573,56 €** au financement de la section de fonctionnement 2023 et **1 046 426,44 €** à la section d'investissement.

Chapitre 4 : COMMANDE PUBLIQUE

1/ Tableau des marchés passés en 2022

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
2022M01	Marché de maintien en condition opérationnelle d'une plateforme logicielle de gestion des courriers – solution libre MAARCH courrier et prestations associées	80 000 €	MAARCH	01/04/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure adaptée	Pub BOAMP et mise en concurrence

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
2022M02	Marché de développement et de maintenance des solutions en licence libre de gestion relation citoyen PUBLIK et AUTHENTIK et prestations associées.	150 000 €	ENTR'OUVERT SCOP ARL	02/05/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure adaptée	Pub BOAMP et mise en concurrence

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
2022M04	Marché de maintenance du logiciel de gestion des services techniques ATAL, prestations et modules complémentaires pour les villes du SITIV	200 000 €	BERGER LEVRAULT	05/10/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure adaptée	Sans publicité ni mise en concurrence préalable

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
2022M05	Marché d'acquisition de la solution et/ou de nouveaux modules, maintenance ainsi que des prestations associées de l'outil de gestion des marchés pour les villes du SITIV	60 000 €	ORDIGES France SASU	18/10/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure adaptée	Sans publicité ni mise en concurrence préalable

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
2022M06	Prestations de maintenance et acquisition de modules complémentaires et prestations associées sur le progiciel financier Astre-GF	120 000 €	INETUM Software France	16/02/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure adaptée	Sans publicité ni mise en concurrence préalable

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
2022M09	Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'un outil de Gestion des Activités de Petite Enfance, Enfance (scolaire, péri, extrascolaire), Activités de loisirs, et portail Famille associé pour les villes membres du SITIV	600 000 €	ARPEGE	21/07/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure formalisée	Appel d'offres ouvert (AOO)

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
2022M10	Fourniture de service de télécommunication pour les Villes du SITIV	25 000 €	SFR BUSINESS DISTRIBUTION	21/09/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure adaptée	Sans publicité ni mise en concurrence préalable

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
22TN001	Marche de maîtrise d'oeuvre pour le projet de bureau virtuel agents et élus collaboratif, sécurise, libre, dematerialise, souverain, accessible	210 000 €	INNOVALEAD	21/03/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure adaptée	Pub BOAMP et mise en concurrence

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
22TN002	Maintien en condition opérationnelle d'une plateforme logicielle de gestion des identités et des accès – solution libre LEMONLDAP::NG et prestations associées	214 000 €	WORTEKS SAS	06/04/2022
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure adaptée	Pub BOAMP et mise en concurrence

Code	Libellé	Montant marché	Titulaire	Début
22TNO03	Fourniture de prestations et solutions pour le développement, l'exploitation et la maintenance du bureau virtuel Territoire Numérique Ouvert et de prestations associées	1 333 332 €		25/07/2022
	Lot 1 : Plateforme collaborative territoire Watcha / Matrix	320 833 €	WATCHA	
	Lot 2 : Plateforme documentaire Nextcloud / Collabora / OnlyOffice	320 833 €	OPEN DSI	
	Lot 3 : Plateforme communicante Jitsi / RocketChat / Wekan	320 833 €	APITECH	
	Lot 4 : Plateforme collaborative territoire d'e-learning et création de contenus Chamilo	320 833 €	BATISSEURS NUMERIQUES	
	Lot 5 : Gestion des sources, documentation et contenu pédagogique	50 000 €	WATCHA	
		Type marché	Type procédure	Mode de passation
		Accord-cadre sans subséquent	Procédure formalisée	Appel d'offres ouvert (AOO)

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20230928-DEL20230928_36-DE

